



Guyane Nature Environnement
Fédération des associations de protection de la nature



Communiqué de presse – 19 mars 2013

Guyane : pour l'intérêt général, le Gouvernement doit retirer le permis REXMA

Dénoncé par l'ensemble de la communauté associative et scientifique, le permis minier REXMA, accordé dernièrement par Arnaud MONTEBOURG, ministre du redressement productif au sein du Parc National de Guyane, continue de fédérer contre lui, sauf semble-t-il au Ministère du Redressement productif. A la veille d'être auditionnées à l'Assemblée Nationale sur la réforme du code minier, les organisations environnementales demandent fermement au Gouvernement le retrait du Permis REXMA, pour l'intérêt général, par souci de cohérence des politiques publiques et par respect de la démocratie locale.

Les organisations environnementales contestent ce permis sur quatre points :

- La rivière que la société REXMA souhaite exploiter est incluse dans le Parc national de Guyane, dans une zone où la biodiversité est riche et où sont présentes des espèces menacées et protégées au niveau national.
- Les impacts de l'exploitation alluvionnaire qui créera des chenaux de dérivation et modifiera le régime hydrique du cours d'eau seront préjudiciables à la qualité de l'eau, ce qui est contradictoire avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
- Le permis est contesté depuis 2005 par les habitants et le Maire de la commune concernée, Saül, et par la députée de Guyane, Mme Chantal BERTHELOT.
- Le permis ne pourra pas être prorogé au-delà de 5 années d'exploitation. Dès lors pourquoi privilégier l'exploitation éphémère de l'or jaune au détriment de l'or vert durable qui sera détruit sur le site, remettant en cause les efforts de la commune de Saül pour le développement de l'écotourisme ? Le projet industriel de la société REXMA, avec 15 emplois créés sur cinq ans, n'est pas un projet socio-économique durable contrairement à l'activité écotouristique qui générerait plus d'emplois à long terme dans le Parc national et sur le territoire guyanais.

Le Président de la République a placé la protection de la biodiversité comme une des priorités du gouvernement. Le Premier ministre l'a rappelé à la Conférence environnementale en affirmant que « chaque politique publique doit en effet prendre en compte l'exigence environnementale ». Ce principe doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. C'est ce que viennent de rappeler nos organisations dans un courrier adressé au chef du Gouvernement.